



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

**Zone concernée : Départements des Hautes-Pyrénées, du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne**

### PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

**Recommandations sanitaires et comportementales**

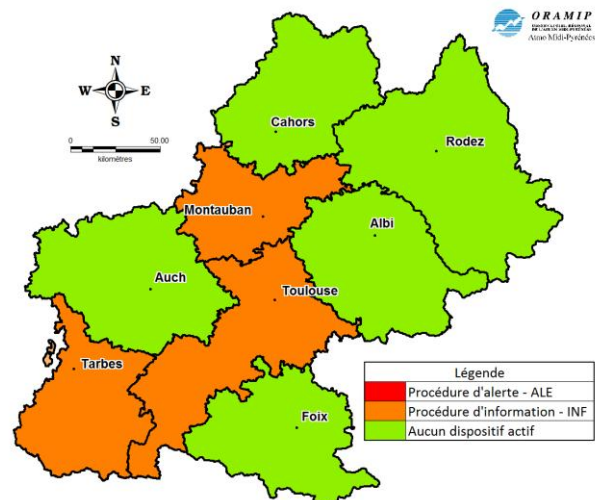
**Communiqué du 17/12/2015 à 8h00**

Sur le département des Hautes-Pyrénées, du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne, l'ORAMIP enregistre des concentrations en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

Conformément à l'arrêté préfectoral du 17 avril 2012, le préfet des Hautes-Pyrénées met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2012, le préfet de Haute-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2010, le préfet du Tarn-et-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.



### MERCI DE RELAYER CE MESSAGE

#### DESCRIPTION DU PHENOMENE

**La cause principale** de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

#### ÉVOLUTION

Depuis plusieurs jours, les particules en suspension dans l'air se sont accumulées sur la région sous l'effet des émissions et de conditions météorologiques très stables qui limitent la dispersion des polluants. En complément du communiqué diffusé hier soir sur les Hautes-Pyrénées, une augmentation marquée des concentrations en particules en suspension est venue impactée les départements du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne au cours de la nuit. Ces pics de pollution sont ainsi venus se rajouter à des niveaux déjà importants de particules présents tout au long de la journée d'hier.

Pour la journée de jeudi, la situation devrait progressivement s'améliorer sur la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne avec l'arrivée d'un vent d'Autun un peu plus présent que ces derniers jours qui favorisera la dispersion. Sur les Hautes-Pyrénées, la masse d'air devrait rester assez stable jeudi, faisant peu varier les niveaux de pollution. D'après les prévisions météorologiques, la situation pourrait à nouveau se dégrader vendredi dans la soirée sur ces départements.

**Cette procédure est valable pour la journée du 17/12/2015.**

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur [www.oramip.org](http://www.oramip.org)

# ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Départements des Hautes-Pyrénées, du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne

## PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10

Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 17/12/2015 à 8h00

### RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

### RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur [www.oramip.org](http://www.oramip.org)

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

# **ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR**

**Zone concernée : Départements des Hautes-Pyrénées, du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne**

**PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC**  
**pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10**

**Communiqué du 17/12/2015 à 8h00**

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

**Toutes les communes des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne.**